

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des masters de l'Ecole de Droit comme suit :

Master
Mention Administration publique
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Christophe TESTARD, Vice-président du jury, PU

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Anne JACQUEMET-GAUCHE, PU
Sébastien DEFIX, PU associé
Marie NICOLAS, PU
Rémi OULION, PU
Marie-Elisabeth BAUDOIN, PU
Agnès ROCHE, MCF
Sacha LEDUC, MCF

Master
Mention Administration économique et sociale
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Agnès ROCHE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Sacha LEDUC, MCF
Christophe TESTARD, PU
Anne JACQUEMET-GAUCHE, PU
Sébastien DEFIX, PU associé
Marie NICOLAS, PU
Rémi OULION, PU
Marie-Elisabeth BAUDOIN, PU

Master
Mention Droit civil
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Jean-François RIFFARD, Vice-président du jury, PU

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Cyrille DOUNOT, PU
Yannick BLANDIN, MCF
Anthony MAYMONT, MCF
Didier VALETTE, MCF
Gwennaël FRANCOIS, MCF
Farah SAFI, PU
Anne-Blandine CAIRE, PU

Master
Mention Droit des affaires
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Didier VALETTE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Yannick BLANDIN, MCF
Anthony MAYMONT, MCF
Jean-François RIFFARD, PU
Cyrille DOUNOT, PU
Gwennaël FRANCOIS, MCF
Farah SAFI, PU
Anne-Blandine CAIRE, PU

**Master
Mention Droit notarial
Tous parcours**

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Aurélia FAUTRE-ROBIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Philippe BLETTERIE, Professionnel : Notaire
Sylwia CASTILLO WYSZOGRODZKA, MCF

**Master
Mention Droit Pénal et sciences criminelles
Tous parcours**

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Farah SAFI, Vice-président du jury, PU

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Cyrille DOUNOT, PU
Jean-François RIFFARD, PU
Yannick BLANDIN, MCF
Anthony MAYMONT, MCF
Didier VALETTE, MCF
Gwennaëlle FRANCOIS, MCF
Anne-Blandine CAIRE, PU

**Master
Mention Droit social
Tous parcours**

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Gwennaëlle FRANCOIS, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Cyrille DOUNOT, PU
Jean-François RIFFARD, PU
Yannick BLANDIN, MCF
Anthony MAYMONT, MCF
Didier VALETTE, MCF
Farah SAFI, PU
Anne-Blandine CAIRE, PU

Master
Mention Justice, procès et procédures
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Anne-Blandine CAIRE, Vice-président du jury, PU

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

Cyrille DOUNOT, PU
Jean-François RIFFARD, PU
Yannick BLANDIN, MCF
Anthony MAYMONT, MCF
Didier VALETTE, MCF
Farah SAFI, PU
Gwennaëlle FRANCOIS, MCF

Master
Mention Relations internationales
Tous parcours

Membres du jury :

Jennifer MARCHAND, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, PU

Semestre 1, semestre 2, semestre 3 et semestre 4 :

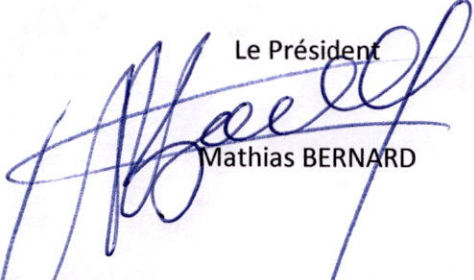
Christophe TESTARD, PU
Anne JACQUEMET-GAUCHE, PU
Sébastien DEFIX, PU associé
Marie NICOLAS, PU
Rémi OULION, PU
Agnès ROCHE, MCF
Sacha LEDUC, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/09/2021

Le Président


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

29 SEP. 2021

- Publié le

29 SEP. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.